



Rencontre avec Madame ARNAULT en qualité d'élue du canton de Sainte-Maure-de-Touraine et de Vice-Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire 9 mai 2019

Contexte de la rencontre

Dans le cadre de la démarche de valorisation des actions des associations d'Indre-et-Loire entreprise par les adhérents de l'URIOPSS Centre, des rencontres sont organisées avec les élus du Conseil départemental à l'échelon cantonal. Ces rencontres ayant pour but de présenter aux élus du Conseil départemental ce que représentent et réalisent les associations sur leurs circonscriptions et sur le territoire départemental.

Dans cette perspective, les élus de Sainte-Maure-de-Touraine, Madame ARNAULT et Monsieur MARTEGOUTTE ont été sollicités pour rencontrer une délégation d'associations intervenant sur leur canton ou sur le reste du département. Cette rencontre s'est tenue le 9 mai 2019 à l'Hôtel du département en présence de Madame ARNAULT et de Madame BONNET, Monsieur MARTEGOUTTE n'ayant pu prendre part à ce temps d'échanges.

CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- Madame ARNAULT, Vice-Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en charge des Affaires sociales, élue du canton de Saint-Maure-de-Touraine ;
- Madame BONNET, Directrice générale adjointe du Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

DELEGATION D'ASSOCIATIONS :

- Madame CARRIAT, Vice-Présidente d'Entraide et Solidarités ;
- Madame CHAMPEIL, Directrice adjointe des Relais Cajou et Bulles d'R à la Mutualité Française Centre-Val-de-Loire, Groupe VyV Care ;
- Monsieur CHAUVREAU, Vice-Président de l'Unité locale de Chinon-Sainte-Maure-de-Touraine de la Croix Rouge française ;
- Monsieur COUTABLE, Directeur des Apprentis d'Auteuil – Etablissements Sainte-Jeanne d'Arc
- Monsieur de FOUQUIERES, Président de l'ADSE ;
- Madame GODEAU, Directrice de l'ASSAD Rives de la Loire et du Cher ;
- Monsieur PRIOU, Directeur de l'URIOPSS Centre ;
- Madame RABATE, Directrice du Pôle Social et Services à la personne à l'ASSAD-HAD ;
- Monsieur TURCAN, Conseiller technique à l'URIOPSS Centre.

Compte rendu des échanges

Monsieur PRIOU introduit la rencontre en exposant la démarche de valorisation des associations et en présentant la plaquette qui en résulte. Il est également rappelé la volonté de s'adresser notamment aux élus du Conseil départemental à l'échelon cantonal. Un tour de table permet aux membres de la délégation de présenter leurs structures et leurs activités, mais également de dresser plusieurs constats quant à l'action des associations dans les territoires. Il insiste sur le fait que les associations représentent une richesse pour les territoires, allant bien au-delà des services et des accompagnements réalisés.

Le manque de visibilité des associations et de l'action sociale

L'intervention de plusieurs membres de la délégation converge vers le constat d'un manque de connaissance de ce que font les associations auprès des populations, dans les territoires. Dans le prolongement de ce constat, Monsieur Priou met en avant que l'action sociale et de santé ne doit pas être un subsidiaire mais plutôt être vue comme un investissement pour la cohésion sociale.

Madame ARNAULT commence son intervention en affirmant qu'elle partage avec la délégation ce constat, qui s'applique selon elle à l'action sociale elle-même. Elle affirme en effet que ce que font Conseil départemental et l'Etat sur les territoires en matière sociale n'est pas suffisamment connu.

Elle propose ainsi d'organiser des temps de communication sur les maisons de solidarité du département, qui permettraient également de communiquer sur l'action des associations.

La connaissance des besoins des populations

A travers leurs interventions, les représentants d'associations rappellent que, de par leur présence sur le terrain, leurs structures ont une connaissance fine des besoins des populations. Il est souligné l'intérêt pour ces populations et les pouvoirs publics, que ces derniers s'appuient sur cette connaissance dans l'orientation des politiques publiques.

Il est en effet regretté par certains membres de la délégation que les associations ne soient plus considérées que comme des prestataires de service et non plus comme une véritable force de proposition.

Madame ARNAULT souligne que dans le cadre des deux derniers schémas du Conseil départemental (Sur l'Autonomie et l'Enfance), l'ensemble des acteurs, a été associé à leur réalisation. Elle rappelle également que le Conseil départemental a créé des Directions de territoires en 2016 qui ont justement pour but d'identifier les besoins de ces territoires, en prenant justement en compte ces remontées de terrain.

Sur l'identification des besoins des populations, Madame ARNAULT insiste sur le fait que la prévention va être développée par le Conseil départemental. De plus, les Contrats locaux de santé vont constituer un outil de premier ordre pour identifier ces besoins ainsi que les solutions à mettre en œuvre pour y répondre.

La mobilité, un défi majeur pour les territoires ruraux

Parmi les observations du terrain les plus partagées par les participants à la rencontre, la question de la mobilité sous toutes ses formes revient à plusieurs reprises dans les échanges. La délégation et les

représentants du Conseil départemental semblent s'accorder sur le fait qu'il s'agisse d'un des principaux défis auquel le monde rural est confronté.

Dans le champ de l'insertion, le manque de mobilité des populations jeunes est un facteur d'exclusion qui les maintient en dehors de l'emploi. Ce constat s'applique également dans le champ des personnes âgées puisque les difficultés à se déplacer peuvent rendre difficile l'accès à des soins et accompagnements qui leur sont pourtant nécessaires.

Madame ARNAULT indique que cette question illustre bien la complexité des situations et des besoins des publics vulnérables, qui ne peuvent se résumer à une unique dimension. Devant cette complexité de besoins en évolution constante, elle en appelle à l'adaptation de l'action de l'ensemble des acteurs, pour correspondre toujours plus aux besoins des populations.

Les appels à projets, un nouvel outil en question

L'utilisation des appels à projets pour définir l'offre départementale, en Protection de l'Enfance notamment, est également abordée par le biais des échanges entre la délégation et les autorités. Les appels à projets sont présentés par les associations comme pouvant nuire à l'émergence de partenariats entre les acteurs locaux qui ont pourtant fait preuve de leur efficience par le passé. Monsieur PRIOU souligne le fait que lorsqu'il est utilisé pour reconfigurer l'offre sur un territoire, c'est un outil radical difficile à manipuler, qui pose la question des modalités de co-construction entre le Conseil départemental et les associations.

Au sujet des appels à projet en Protection de l'enfance, Madame ARNAULT réaffirme que c'est intérêt de l'enfant qui oriente les décisions de la Commission de sélection qu'elle préside, et non pas d'autres considérations. Elle précise que le Conseil départemental agit dans un cadre budgétaire et réglementaire qui lui est imposé.

Elle souligne ainsi que l'utilisation de ces outils est quelque chose de nouveau pour le département et qu'il faut lui laisser le temps de s'adapter à cette nouvelle manière de faire. Elle pointe le fait que les besoins des familles évoluent et que le département et les associations doivent adapter les réponses faites à ces besoins.

Le manque de visibilité des dispositifs existants par les populations

Des membres de la délégation avance la nécessité d'un travail important de clarification auprès des usagers de l'organisation et des services disponibles. En effet, le manque de connaissance par les usagers eux-mêmes des dispositifs existant rend leur orientation vers des réponses adaptées à leur besoin parfois délicate. Ce manque de visibilité peut d'ailleurs s'appliquer aux acteurs de l'action sociale et de santé eux-mêmes, puisqu'ils ne connaissent pas toujours les solutions et dispositifs que d'autres proposent. Par ailleurs, il est demandé si le dispositif Monalisa a vocation à être intégré à la mise en œuvre du plan Pauvreté.

Madame BONNET précise qu'il est encore trop tôt pour déterminer si le dispositif Monalisa sera intégré à la mise en œuvre du Plan pauvreté, mais indique que les groupes de travail liés aux différentes fiches action devraient bientôt être lancés. Elle informe également qu'un Directeur de projet est en cours de recrutement sur ce sujet, et qu'il aura pour mission de faire le lien entre le Conseil départemental, l'Etat, les collectivités et les associations.

Elle rappelle également que le département a élaboré un annuaire des acteurs sociaux et propose que celui-ci soit retravaillé avec l'URIOPSS Centre afin de prendre en compte les spécificités des associations d'action sociale et de santé.

Le rôle économique discret des associations

Dans le prolongement de la plaquette réalisée pour valoriser l'action des associations sur le département, est rappelée l'importance que les associations peuvent avoir sur l'économie locale. Plus particulièrement, les associations d'aide à domicile, implantées dans les territoires ruraux, recrutent le plus souvent localement et contribuent ainsi à dynamiser les territoires ruraux.

Les représentants du secteur de l'aide à domicile soulignent que malgré les actions de communication menées, des difficultés de recrutement subsistent. Un relai est demandé au Conseil départemental auprès des élus locaux, pour les sensibiliser au rôle économique que peuvent avoir ces acteurs associatifs sur leurs territoires.

Tout en soulignant que le domicile peut, en fonction des ressources disponibles localement, avoir ses limites, Madame ARNAULT souligne que cette thématique soulève la question de la formation des nouveaux intervenants aux besoins toujours plus complexes des personnes.

Conclusion

Pour conclure la rencontre, Madame ARNAULT et Madame BONNET ont rappelé que le Conseil départemental était favorable à ces temps d'échanges et ont affirmé vouloir continuer à améliorer le dialogue avec les associations.

Monsieur PRIOU les a donc invitées à venir à la Journée de Rentrée sociale d'Indre-et-Loire qui aura lieu le lundi 30 septembre, et qui sera un temps privilégié d'échanges entre les acteurs associatifs et entre les différentes autorités. Il a de plus rappelé que la démarche de valorisation allait se poursuivre, et que d'autres rencontres avec des élus d'autres cantons allaient suivre.

Nous remercions vivement les représentants des associations qui ont illustrées par leurs prises de paroles la richesse de la diversité des actions des organisations privées non-lucratives en Indre-et-Loire.